

Rapport du Président

Commission permanente du lundi 16 mai 2022 N° CP-2022-5-12-8 N° applicatif 3661

12 ème **Commission** Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur Mémoire archives d'Alsace

Service consulté

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX STRUCTURES MEMORIELLES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE MEMOIRE ET APPROBATION DES TERMES DE CONVENTIONS AFFERENTES

Résumé : Dans le cadre de ses orientations pour la culture, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage pour une politique pouvant faire résonner le territoire dans un dialogue entre Histoire et mémoires individuelles. A ce titre, elle soutient depuis plusieurs années en investissement et en fonctionnement l'animation de structures culturelles alsaciennes de mémoire. A l'automne 2022, elle définira une plus large politique et de nouveaux dispositifs sur ces sujets au cœur de l'identité du territoire.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'attribuer des subventions de fonctionnement à la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace (18 000 €), au Comité du Monument national du Hartmannswillerkopf (20 000 €), à l'association Mémoires des Images Réanimées d'Alsace MIRA (11 500 €) et au Centre Régional d'histoire des familles (15 000 €). Il est précisé que ces subventions de fonctionnement font l'objet d'une reconduction, les montants octroyés étant les mêmes que l'année passée. Il propose également d'approuver les termes de la convention avec l'association Mémoires des Images Réanimées d'Alsace et ceux de la convention financière avec le Comité du Monument national du Hartmannswillerkopf.

1. La Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace (FSHAA)

La conservation du patrimoine non protégé, la diffusion des savoirs et des connaissances auprès d'un public le plus large possible, ainsi que le soutien à la vie associative, constituent des priorités fortes pour la Collectivité européenne d'Alsace. L'objectif est de soutenir la participation des forces vives des territoires aux projets culturels et patrimoniaux, l'action locale constituant un levier majeur de développement des territoires.

La Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace (FSHAA), fondée en 1905, existe dans sa forme actuelle depuis 1977. Elle regroupe des associations des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin et d'autres sociétés des territoires environnants. Elle représente plus de 120 associations. La FSHAA organise chaque année un congrès des historiens d'Alsace.

Elle publie la Revue d'Alsace, la plus ancienne revue d'histoire régionale fondée en 1834, la collection « Alsace-Histoire » depuis 2008, le Dictionnaire historique des Institutions d'Alsace depuis 2010, en partenariat avec l'Institut d'Histoire d'Alsace et le nouveau Dictionnaire de biographie alsacienne. Elle anime par ailleurs un nouveau site internet permettant désormais la vente en ligne des publications.

Elle est présente aux différents salons du livre organisés en Alsace : Saint-Louis, Colmar et Molsheim. Elle publie un bulletin trimestriel, organe de liaison avec les sociétés d'histoire et d'archéologie fédérées. Elle développe des relations transfrontalières avec des associations d'histoire allemandes et suisses, notamment avec les sociétés d'histoire des pays rhénans.

La FSHAA poursuit l'inventaire et la protection du petit patrimoine bâti.

Il est proposé d'attribuer à la FSHAA une subvention de fonctionnement de 18 000 €. Cette subvention fera l'objet d'un versement unique. Les crédits nécessaires seront prélevés selon le détail des imputations budgétaires joint en annexe 1 au présent rapport.

2. Le Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf (CMNHWK)

L'Historial franco-allemand de la Grande Guerre au Hartmannswillerkopf a ouvert le jeudi 3 août 2017. Equipement culturel à la fois historique, touristique et mémoriel, sa mission est avant tout pédagogique.

Au-delà de l'histoire du lieu, cet équipement interroge tout le long du parcours pédagogique l'évolution des relations franco-allemandes et le lent travail de réconciliation entamé par les anciens combattants eux-mêmes au lendemain du conflit et s'incarnant aujourd'hui lors des commémorations communes des deux pays.

La structure sollicite, au titre de 2022, une subvention de fonctionnement de 20 000 €.

Il est proposé d'attribuer au CMNHWK une subvention de fonctionnement de 20 000 € selon les termes de la convention financière qu'il vous est proposé d'approuver, jointe en annexe 2 au présent rapport.

Cette subvention fera l'objet d'un versement unique. Les crédits nécessaires seront prélevés selon le détail des imputations budgétaires joint en annexe 3 au présent rapport.

3. L'association Mémoires des Images Réanimées d'Alsace (MIRA)

L'association Mémoire des Images Réanimées d'Alsace (MIRA), créée en 2006, travaille à la sauvegarde des films inédits : elle collecte ainsi des films concernant l'Alsace, des débuts du cinéma aux années 1980 – films amateur et films industriels hors circuits commerciaux et télévisuels ; elle les inventorie et les numérise pour constituer une banque d'images, sensibilise le public à la préservation et à la remise des films par le biais d'événements de valorisation (projections, ateliers à destination de publics spécifiques) et de son site internet où une sélection de films est mise à disposition. Elle vise à terme la création d'une cinémathèque régionale, prenant d'abord la forme d'une banque d'images numérisées.

Son action s'inscrit en complément de celle de la Collectivité européenne d'Alsace, qui s'engage notamment dans le domaine des archives audiovisuelles, dans la mesure où une partie de ces documents échappe aux missions des organismes en charge du dépôt légal (Centre National de la Cinématographie, Institut National de l'Audiovisuel, Bibliothèque nationale de France).

Par son objectif général de sauvegarde des films inédits, l'action engagée par l'association MIRA sur l'ensemble du territoire alsacien revêt un intérêt pour la Collectivité européenne d'Alsace, en complément de l'action menée par ailleurs par le Pôle Mémoire, Archives d'Alsace. Elle a fait l'objet entre 2012 et 2020 de soutiens financiers par le Département du Bas-Rhin assortis de conventions de partenariat et a bénéficié également du soutien financier du Département du Haut-Rhin. La Collectivité européenne d'Alsace a reconduit en 2021 le soutien des précédentes collectivités et a étendu les termes de la convention avec MIRA à l'ensemble du territoire de la nouvelle collectivité.

La convention de partenariat 2022 qu'il est proposé de conclure prévoit :

- pour la Collectivité européenne d'Alsace, un engagement à aider financièrement, pour l'année 2022, l'action de l'association MIRA via le versement d'une subvention de fonctionnement de 11 500 €, et par l'entremise du Pôle Mémoire, Archives d'Alsace, à proposer une expertise en matière de numérisation, à conserver les originaux et à mettre à la disposition de MIRA l'auditorium des Archives d'Alsace (site de Strasbourg), pour la réalisation de l'objet social de MIRA, dans une limite maximale de 20 heures par an et sous réserve d'une convention écrite précisant les modalités de mise à disposition ;
- pour l'association Mémoire des Images Réanimées d'Alsace, un engagement à procéder au recensement et à l'inventaire des films visés par son action ; à numériser des films qui intéressent la Collectivité européenne d'Alsace ; à remettre en pleine propriété à la Collectivité européenne d'Alsace des films originaux et leur copies numérisées, accompagnés des informations associées et d'une cession de droits permettant à la Collectivité européenne d'Alsace de mettre les copies à disposition des lecteurs pour consultation en salles de lecture et par extraits sur les sites internet des Archives d'Alsace, et de les utiliser dans le cadre de ses manifestations.

Il est proposé d'approuver les termes de la convention selon les modalités présentées dans l'annexe 4 jointe au présent rapport.

Pour mémoire, MIRA développe par ailleurs jusqu'à la fin 2022 son action *Mémoire et films anciens* à destination des séniors résidant en EHPAD : cette action de ralentissement de la perte d'autonomie retenue par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie et la Commission permanente de la Collectivité européenne d'Alsace, à la suite de l'appel à projet 2021 « prévention EHPAD » lancé par la Conférence des financeurs, est financée à hauteur de 45 135 € par une subvention de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

La subvention de 11 500 € dont il est proposé l'octroi dans le cadre du présent rapport au titre de l'action de sauvegarde et de diffusion des films inédits portée par MIRA sur tout le territoire alsacien fera l'objet d'un versement unique. Les crédits nécessaires seront prélevés selon le détail des imputations budgétaires joint en annexe 5 au présent rapport.

4. Le Centre régional de Recherches sur l'Histoire des Familles (CRHF)

Le Centre de recherches pour l'histoire des familles de Guebwiller met à disposition du public une documentation historique, thématique et généalogique ; il effectue également des recherches et initie les amateurs aux travaux généalogiques.

L'association sollicite une subvention de 15 000 € au titre de l'année 2022, pour mener à bien ses activités en faveur de la généalogie et de l'histoire.

Largement impactée par la crise sanitaire, qui a conduit à la fermeture du centre, l'association a également dû faire face à une perte de recettes liée à l'arrêt des cours de paléographie et à un fonctionnement en pointillés. La subvention de la Collectivité européenne d'Alsace permet notamment l'achat de livres et de revues, ainsi que la publication d'un Bulletin.

Il vous est proposé d'attribuer et d'autoriser le versement au CRHF d'une subvention de fonctionnement de 15 000 €. Cette subvention fera l'objet d'un versement unique. Les crédits nécessaires seront prélevés selon le détail des imputations budgétaires joint en annexe 6 au présent rapport.

Ces propositions de subventions ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Europe, Transfrontalier et rayonnement alsacien du 29 avril 2022, de la Commission Eurométropole de Strasbourg du 3 mai et de la Commission Sud Alsace - Saint-Louis - Sundgau - Thur-Doller du 5 mai 2022.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer et d'autoriser le versement des subventions telles que détaillées ci-après :
 - 18 000 euros de subvention de fonctionnement à la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace ;
 - 20 000 euros de subvention de fonctionnement au Comité du Monument national du Hartmannswillerkopf ;
 - 11 500 euros de subvention de fonctionnement à l'association Mémoires des Images Réanimées d'Alsace, au titre de l'action de sauvegarde et de diffusion des films inédits qu'elle porte sur l'ensemble du territoire alsacien, dans les conditions définies par la convention de partenariat 2022 visée ci-après, jointe en annexe au présent rapport;
 - 15 000 euros de subvention de fonctionnement au Centre Régional d'Histoire des familles.

• D'approuver :

- Les termes de la convention de partenariat 2022 avec l'association Mémoires des Images Réanimées d'Alsace, jointe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer,
- Les termes de la convention financière avec le Comité de Monument national du Hartmannswillerkopf, jointe au présent rapport, et de m'autorise à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

Frédéric BIERRY